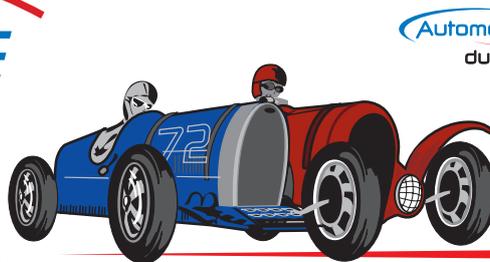


RALLYE DES STATIONS THERMALES



BULLETTIN D'INSCRIPTION

OUVERT AUX VOITURES : Grands Prix, Courses, Cycles Cars, Sportives, Grands Tourismes
PÉRIODE (1925/1955).

Mme/ Mr.

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone fixe ou portable Mail

Participera au RALLYE DES STATIONS THERMALES des 25, 26, 27 mai 2012 avec la voiture :

Marque Type Année

Photo à joindre avec l'inscription, sauf si modèle identique au Rallye 2011.

Nombre de personnes au Total :

Tarif participants

325 € les 3 jours, tout compris pour deux personnes.

225 € les 3 jours, tout compris pour une personne.

Nous vous remercions de libeller les chèques à l'Ordre de l'Ecurie Automobile du Comminges (EAC)

Les chèques ne seront remis en banque qu'au moment du Rallye (semaine 20)

Les engagements sont ouverts

à compter du 1^{er} Janvier 2012 auprès de l'Ecurie Automobile du Comminges.

Adresse courrier : Michel RIBET, EAC, rue de l'Eglise, Hameau de L'ôo, 31510 Sauveterre de Comminges.

Tel/Fax: 05 61 95 45 58

Mail : ecurie.automobile.comminges@wanadoo.fr

Site : www.ecurie-automobile-comminges.fr

Le tarif comprend :

■ L'accueil le Vendredi à la Concession Peugeot sur la RN 117 à Landorthe, sortie A64 (sortie18), prendre RP direction Toulouse (2 km).

■ vle parking voiture tourisme + remorque

■ la plaque de Rallye

■ le carnet d'itinéraire

■ les repas : bufféts, traiteurs et restaurants

■ les 2 nuits d'Hôtels (2 étoiles)

■ les cadeaux souvenirs et les animations .

Le nombre des inscriptions est limité à 35 équipages.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-après et précise que mon véhicule est immatriculé, assuré, conforme aux prescriptions du Code de la Route, déclare aussi être en possession de mon permis de conduire VL en cours de validité.

Je déclare également abandonner tous droits à l'image lors de prises de photos et de films qui seraient diffusés sur la presse, chaînes TV, et autres supports de communications.

SIGNATURE = mention lu et approuvé

REGLEMENT INTERIEUR

Art 1 : Le Rallye est une reconstitution historique reprenant les différents tracés touristiques de l'époque et cela hors compétition. Les participants devront tout au long du parcours se conformer au code de la route et le respecter.

Art 2 : L'Ecurie Automobile du Comminges se décharge de toute responsabilité envers les participants qui ne respectent pas l'Art 1.

Art 3 : Les participants s'engagent à se présenter avec un véhicule en parfait état de marche dûment couvert par l'assurance.

Art 4 : Les participants s'engagent à respecter les différents plans d'organisation, des villes étapes et d'accueil, des expositions et regroupement du Rallye, afin de respecter les engagements pris par les organisateurs auprès de leurs partenaires pour assurer la bonne organisation générale.

Art 5 : L'Ecurie Automobile du Comminges se réserve le droit de modifier une ou plusieurs parties de l'itinéraire et du programme.

Art 6 : L'Ecurie Automobile du Comminges se réserve le droit de prendre les décisions qui s'imposent.